



LA MAISON DE L'HABITAT
du Jovinien

Vous êtes la cible de démarchages pour des travaux ?

Soyez vigilant ! Les administrations ne démarchent pas pour les travaux. En aucun cas une entreprise ne peut se revendiquer de l'Anah ou d'un organisme public pour vous démarcher.

RECONNAÎTRE LES 3 TYPES DE DÉMARCHAGE :

- **Téléphone** : Le démarchage téléphonique est interdit par la loi. 
- **Internet** : Ne laissez pas vos coordonnées personnelles et identifiants fiscaux sur les sites internet de rénovation. Avec ces informations, un tiers malveillant pourrait demander des aides d'État à votre place.
- **À domicile** :
 - ⇒ Ne signez rien lors de la 1^{re} visite.
 - ⇒ Prenez le temps de faire des devis comparatifs. Prenez contact avec un conseiller de la Maison de l'habitat, qui pourra vous orienter vers des artisans locaux.
 - ⇒ Veillez à ce que le délai de rétractation de 15 jours soit mentionné sur les documents.
 - ⇒ Ne donnez jamais vos informations personnelles lors d'un démarchage. Le démarcheur ne doit pas repartir avec des copies de vos informations fiscales, vos revenus, etc.

Quelles sont les arnaques fréquentes ?

- ⇒ Des devis et des factures non conformes ou incompréhensibles
- ⇒ L'isolation à 1€
- ⇒ Des crédits cachés
- ⇒ Des labels de qualité mensongers
- ⇒ Des manquements à la législation des droits des consommateurs

Si vous souhaitez avoir un éclaircissement sur les aides financières auquel vous êtes éligibles concernant vos travaux, faites vous accompagner gratuitement pour nos conseillères France Rénov à la Maison de l'habitat du Jovinien.

*

RÉNOVER C'EST BIEN, ISOLER C'EST ENCORE MIEUX !

Une maison agréable à vivre et confortable, c'est d'abord une maison bien isolée. Avec en bonus, une facture de chauffage allégée. Pour que les travaux soient vraiment efficaces, il est important de mieux appréhender toutes les solutions envisageables et les points de vigilance. Dans tous les cas, donnez-vous le temps de la réflexion !

Commencez par définir les points forts et les points faibles de votre logement. Vous pouvez vous faire accompagner par une de nos conseillères à la Maison de l'habitat du Jovinien pour déterminer les travaux prioritaires et les aides financières disponibles.

Faites réaliser plusieurs devis en sélectionnant des professionnels RGE (Reconnus Garants de l'Environnement). Déposez les dossiers de demande d'aides avant de lancer les travaux et dans certains cas, avant de signer les devis, sans quoi vous risquez de perdre le bénéfice de montants intéressants.

Enfin, si vous ne pouvez pas réaliser tous les travaux d'isolation en une seule fois mais étalés sur plusieurs années, veillez à la continuité de l'isolation entre les différentes surfaces traitées, pour éviter tout désordre sur le bâti.

AVANT DE CHANGER VOS MENUISERIES, PENSEZ À VOTRE VENTILATION

L'installation de menuiseries neuves, dont l'étanchéité à l'air est bien plus élevée que les anciennes, peut venir perturber le renouvellement de l'air intérieur et l'évacuation des polluants et de l'humidité. Or un logement mal ventilé devient rapidement malsain pour ses occupants. Cela peut également conduire à une détérioration du bâti. Aussi, il vous faut absolument vérifier la qualité de la ventilation avec le menuisier. Il pourra être nécessaire de réaliser des travaux d'amélioration du système de ventilation et d'installer des entrées d'air sur les nouvelles menuiseries pour assurer son bon fonctionnement.

Si vous souhaitez optimiser l'énergie de votre logement et savoir quelles sont les ressources financières mobilisables, prenez rendez-vous avec l'une de nos conseillères à la Maison de l'Habitat pour un accompagnement gratuit, neutre et indépendant.

RÉNOVONS DANS LE BON SENS

Réaliser une rénovation par petit bout et juxtaposer des gestes de travaux ne permet pas d'avoir une maison performante. Il est judicieux économiquement et techniquement de regarder sa maison dans son ensemble. Rénover en une seule fois (isolation des murs, toiture et sol, menuiseries et ventilation performantes, système de chauffage adapté) conduit à vivre une maison saine, confortable et économe. Une rénovation performante présente de nombreux avantages pour les connaître et réaliser une étude de faisabilité de votre projet, contacter la Maison de l'habitat du Jovinien. Un accompagnement gratuit, neutre et indépendant avec nos expertes de l'habitat.

AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT SANS TOUT REMPLACER

Si votre chaudière a plus de 15 ans, faites-la remplacer par une chaudière moderne à haut rendement.

Par exemple dans le cas d'une chaudière gaz, optez pour une chaudière gaz à haute performance énergétique ou encore une chaudière gaz à micro-cogénération.

Les installations les plus récentes fonctionnent avec de l'eau à basse température (35 à 45 °C) alors que les plus anciennes consomment plus d'énergie car elles font circuler de l'eau à haute température (60 à 70 °C). La nouvelle chaudière peut s'adapter à l'installation existante en chauffant à haute température mais elle est plus performante en basse température.

Pour chauffer à basse température, il peut être nécessaire de remplacer les radiateurs par des radiateurs « chaleur douce » ou un plancher chauffant. Cette dernière option nécessite toutefois d'importants travaux (nouvelle dalle, surélévation du sol...).

- *DANS QUEL CAS PEUT-ON CONSERVER LES RADIATEURS ?*

Pour une chaudière à bois ou à granulés, une pompe à chaleur haute température : vous pouvez conserver les radiateurs s'ils sont en bon état.

Pour une chaudière à haute performance énergétique, une pompe à chaleur basse ou moyenne température, des panneaux solaires : les radiateurs existants peuvent fonctionner comme émetteurs basse température s'ils sont en fonte et/ou de grande taille (à vérifier auprès de votre installateur).

Pour connaître le meilleur type de chauffage adapté à votre logement et connaître les aides mobilisables, faites vous accompagner gratuitement pour les expertes France Rénov' à la Maison de l'Habitat du Jovinien.

MON LOGEMENT EST IL BIEN ISOLÉ ?

C'est l'étape incontournable avant toute rénovation du système de chauffage ! Un logement bien isolé conserve mieux la chaleur et consomme donc moins d'énergie pour le chauffage. Il est aussi plus confortable : vous ressentirez moins l'effet des parois froides et les mouvements d'air. Plus besoin de monter le chauffage pour vous sentir bien chez vous !

Si vous remplacez votre chauffage avant d'isoler, vous aurez besoin d'un système puissant, et donc plus coûteux, pour chauffer suffisamment. Autre inconvénient : il sera surdimensionné une fois le logement isolé. Or un fonctionnement en sous-régime accélère l'usure du matériel, dégrade son efficacité, accroît sa consommation d'énergie et ses émissions de polluants.

Il existe toutefois des chaudières dites modulantes, dont le régime peut s'adapter à l'évolution des besoins énergétiques du logement. Cela peut être une solution si vous devez remplacer votre chaudière en urgence.

Pour connaître le meilleur type de chauffage adapté à votre logement et connaître les aides mobilisables, faites vous accompagner gratuitement pour les expertes France Rénov' à la Maison de l'Habitat du Jovinien.

*

PRENDRE LE TEMPS D'UNE RÉFLÉXION AVANT UNE RÉNOVATION

Avant de lancer les travaux, il est essentiel de bien définir les points à améliorer dans votre logement, de déterminer votre budget et de connaître les différentes offres disponibles.

Prenez le temps de rencontrer une de nos conseillères à la Maison de l'Habitat du Jovinien. Vous pourrez bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique et financier pour consolider votre projet. Ces conseils et ces suivis vous permettront d'être mieux armé pour faire votre choix et discuter avec les professionnels.

UNE RÉNOVATION GLOBALE OU PAR ÉTAPE

Selon l'état de votre logement et vos capacités financières, les professionnels pourront vous indiquer s'il est préférable de réaliser les travaux par étape ou sur une période concentrée.

- ⇒ Des travaux par étape (isolation de la toiture, isolation thermique par l'extérieur, pose de fenêtres performantes, changement de chaudière...) amélioreront certaines faiblesses thermiques de votre logement et correspondront peut-être mieux à vos capacités financières du moment.

- ⇒ Si vous réalisez plusieurs types de travaux en même temps (rénovation globale), il sera utile de vous entourer de professionnels ayant une réflexion sur l'ensemble du bâtiment et non sur certaines parties seulement. Vous traiterez ainsi l'intégralité des faiblesses de votre logement avec une cohérence dans les travaux.

Prenez le temps de rencontrer une de nos conseillères à la Maison de l'Habitat du Jovinien. Vous pourrez bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique et financier pour consolider votre projet. Ces conseils et ces suivis vous permettront d'être mieux armé pour faire votre choix et discuter avec les professionnels.

*

UNE OBLIGATION POUR OBTENIR LES AIDES À LA RÉNOVATION

Pour bénéficier d'aides financières, vous devez faire appel à des professionnels RGE. C'est le principe d'éco-conditionnalisé, qui vous garantit la certification « garant reconnu de l'environnement » de l'entreprise que vous choisirez pour réaliser les travaux.

La mention RGE est aussi exigée pour les sous-traitants. Si l'entreprise RGE qui vous facture les travaux sous-traite l'installation d'un équipement ou une partie des travaux, les sous-traitants doivent également être des professionnels RGE. La facture devra préciser le nom, la qualification et la mention RGE du professionnel ayant réalisé les travaux à votre domicile.

Si vous passez par un magasin de bricolage, ce sont elles qui vous facturent les travaux et équipements et vous proposent des professionnels à qui elles sous-traitent les travaux. Ces professionnels doivent obligatoirement être qualifiés RGE pour obtenir les aides.

Quand vous faites appel à une entreprise RGE, vous pouvez exiger son certificat de qualification pour vous assurer qu'il correspond bien aux travaux que vous souhaitez engager. Retrouver toute la liste des artisans labellisés RGE de votre secteur sur l'annuaire des artisans du site <https://france-renov.gouv.fr/>

Prenez le temps de rencontrer une de nos conseillères à la Maison de l'Habitat du Jovinien. Vous pourrez bénéficier gratuitement d'un accompagnement technique et financier pour consolider votre projet. Ces conseils et ces suivis vous permettront d'être mieux armé pour faire votre choix et discuter avec les professionnels.

*

LE CONFORT THERMIQUE, C'EST QUOI ?

C'est la sensation de bien-être ressentie dans un bâtiment. Elle ne dépend pas que de la température de l'air ou de la sensibilité de chacun : un fort taux d'humidité, des courants d'air ou encore des murs froids peuvent être sources de déperdition et donc d'inconfort. Avec un thermostat à 20°C, vous pouvez avoir un ressenti de 17°C... Seule une bonne isolation peut y remédier.

Ma Prime Rénov c'est quoi ?

Ma Prime Rénov est accordée à tous les propriétaires occupants ou bailleurs, copropriétaires quels que soient vos revenus. Elle se demande en ligne et vous est versée à l'issue de vos travaux. Son montant s'adapte en fonction de vos revenus fiscaux de référence et du nombre d'occupants dans le logement. Elle prend la forme de montants forfaitaires par postes de travaux.

Ma Prime Rénov sérénité c'est quoi ?

Ma Prime Rénov Sérénité est accordée aux ménages modeste et très modeste au sens de l'ANAH. Elle finance un ensemble de travaux de rénovation énergétique réalisé en même temps dans votre logement (par exemple, isolation des combles et changement du mode de chauffage). Cet ensemble de travaux doit permettre à votre logement de faire un gain énergétique d'au moins 35 %. Le montant de la prime est égal à un pourcentage de 35 à 50% sur le montant des travaux.

C'est quoi les C2E ou C.E.E ?

Les primes CEE ou les Certificats d'Économies d'Énergie, sont des primes délivrées par les fournisseurs et les distributeurs d'énergie selon le principe du pollueur-payeur. C'est un montant forfaitaire qui s'applique par postes de travaux. Les primes CEE récompensent les économies d'énergie réalisées et sont par conséquent accessibles à tous, sans conditions de revenus ou de statut.
